



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Assemblée Générale du 15/05/2014

Lieu : UFR Droit et Sciences sociales de l'Université de Poitiers

Début de séance : 9h30

Présents :

Marie-France Barthet	(Université de Toulouse)
Françoise Rieg-Falson	(Université Claude Bernard Lyon 1)
Bernard Legube	(Université de Poitiers)
François Henn	(Université Montpellier 2)
Philippe Lecoeur	(Université Paris-Sud)
Florent Calvayrac	(Université du Mans)
Minh Chau Pham	(Université Paris Diderot)
Christian Valentin	(IRD)
Michel Pavageau	(Institut Mines Télécom)
Pierre Chiappetta	(Université Aix-Marseille)
Sylvie Daviet	(Université Aix-Marseille)
Rémy Mullet	(Université de la Rochelle)
Nathalie Bernardie-Tahir	(Université de Limoges)
Karl Tombre	(Université de Lorraine)
Cécile Sabourault	(Université de Nice)
Michel Delamar	(Université Paris Diderot)
Yannick Giraud-Héraud	(Université Paris Diderot)
Jean-Pierre Faugère	(Université Paris Sud)
Yann Charles	(Université Paris Nord)
Ludovic Thilly	(Université de Poitiers)
David Helbert	(Université de Poitiers)
Christiane Adam	(Observatoire de Paris)
Nouredine Manamanni	(Université de Reims Champagne-Ardenne)
Daniel Chillet	(Université Rennes 1)
François Tran Van	(Université de Tours)
Didier Bellefleur	(ENGEES Strasbourg)
Claire Sotinel	(Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne)
Nicolas Postec	(Université du Maine)

Invités :

Céline Gausсен	(Consortium USTH)
Jacques Erschler	(Consortium USTH)
G�rard Gasquet	(USTH)
Vanessa Fattore	(MESR)
Pierre Sebban	(USTH)

Discours introductif par Yves Jean, Pr sident de l'Universit  de Poitiers.

Point 1 : proc s verbal de l'Assembl e G n rale du 15 mars 2013

- approbation du proc s verbal de l'Assembl e G n rale

Cf. proc s verbal en annexe

Deux remarques sur l'orthographe des repr sentants des universit s. Les noms de Guillaume Gelle et Houang Angkhala seront corrig s.

Le proc s verbal est approuv    l'unanimit .

Point 2 : rapport moral

Marie-France Barthet rappelle que l'association a  t  cr e en juin 2010 et que depuis il y a toujours autant d'enthousiasme autour du projet. Certains  tablissements se sont retir s du Consortium mais d'autres ont adh r  et aujourd'hui, il y a toujours une quarantaine d' tablissements membres. La mobilisation a continu  malgr  les efforts que cela implique pour les  tablissements.

Lecture du rapport moral par Marie-France Barthet

cf. rapport moral en annexe.

Remarque de Ludovic Thilly au sujet de l'appel   sujets 2013 : les destinataires de l'appel sont multiples et  a a  t  compliqu    g rer au sein de son  tablissement. Il souhaite que les retours quant   la s lection des sujets se fassent par l'interm diaire du coordinateur de l' tablissement en plus de la diffusion des informations sur le site Internet et du retour faits aux enseignants ayant d pos  un sujet.

Il est  galement soulign  que l'initiative de l'appel   sujets 911 de l'Ambassade de France aux  tablissements membres du Consortium est bonne. Cependant, il n'y a pas eu de retours sur ce point.

C'est en fait normal puisque le programme 911 n'est pas encore ouvert.

Approbation du rapport moral du Consortium USTH : il est approuv    l'unanimit .

Point 3 : rapport financier

Pr sentation par Marie-France Barthet du rapport financier de l'association

cf. rapport financier en annexe.

Marie-France Barthet pr sente le rapport qui fait appara tre un r sultat n gatif en 2013 de 27 000 euros. Ce d ficit est contr l  et combl  par le fonds de roulement. En continuant   puiser dans son

fonds de roulement, l'association ne pourra maintenir son activité actuelle que jusqu'en 2015 : voir discussion à ce sujet ci-après, à propos du projet de budget 2014.

Le Commissaire aux comptes désigné par l'association n'a pas pu se rendre à Poitiers pour l'Assemblée Générale mais il a été contacté la veille et a exposé par téléphone son rapport aux membres. Il a certifié sans réserve les comptes de l'association. Il assure n'avoir relevé aucune irrégularité.

Approbation du rapport financier du Consortium USTH : il est approuvé à l'unanimité.

Marie-France Barthet présente le budget prévisionnel de l'association.

cf. rapport budget prévisionnel en annexe.

La subvention MAE/AFD pour le financement des missions de coordination n'a pas été renouvelée.

En revanche, Vanessa Fattore nous informe que si la subvention MESR a été demandée, la question du montant qui sera accordé n'a pas été tranchée.

Au regard des dépenses de per diem pour l'année 2013, le Consortium USTH va demander plus que ce qui a été accordé les années précédentes.

Il faut essayer de réduire les dépenses du Consortium pour ralentir l'épuisement du fonds de roulement, sans quoi l'association se trouvera dans une situation financière difficile fin 2015.

Il est proposé de supprimer cette année les remboursements des sessions intensives de langues, car même s'il n'y a pas eu beaucoup de demandes de remboursement en 2013, le nombre important de doctorants pourrait entraîner pour la suite une charge trop lourde pour le Consortium. De plus, la plupart des universités françaises proposent des cours pour leurs étudiants à des prix très attractifs, voire gratuits.

Marie-France Barthet évoque aussi la possibilité d'intégrer dans les contrats de site une ligne USTH pour le financement des billets d'avion et des per diem, comme cela a été proposé dans le courrier envoyé au consortium par Mme Simone Bonnafous de la DGESIP.

Jean-Pierre Faugère propose de faire remonter la demande par deux canaux : au niveau du consortium et via la CPU de manière à décliner cette demande de façon homogène entre les différents sites.

Le Consortium va préparer un courrier au MAE pour présenter l'engagement consolidé des établissements dans le projet.

Point 4 : informations sur l'USTH

cf. présentation Pierre Sebban.

La première remarque concerne les étudiants en Master qui doivent attendre 6 mois à un an avant de pouvoir être recrutés en doctorat. Certains enseignants craignent que les meilleurs candidats se voient proposer une bourse en France et de ce fait, n'attendent pas le recrutement USTH. Pour l'instant, Pierre Sebban assure qu'il y a eu très peu d'évaporation.

Christiane Adam soulève le problème des frais d'inscription à l'USTH qui pour certains membres de l'Observatoire de Paris participant au projet apparaissent beaucoup trop élevés en comparaison de ce qui est pratiqué en France.

Pierre Sebban explique que les frais ne sont pas élevés au regard du contexte vietnamien.

A la suite de sa présentation, Pierre Sebban qui termine son mandat à l'USTH remercie les représentants des établissements et les membres du Consortium qui ont soutenu le projet.

Marie-France Barthet, au nom des membres du consortium, remercie chaleureusement Pierre Sebban pour la persévérance et la ténacité avec lesquelles il a travaillé au service de

l'USTH, pour son engagement sans faille en concertation avec les établissements français. Elle le félicite pour les résultats remarquables obtenus dans un contexte difficile.

Point 5 et 6 : formation et recherche

Certains éléments de cette rubrique ont déjà été traités dans la présentation de Pierre Sebban. Bernard Legube pose la question des remboursements des frais d'inscription aux universités françaises d'inscription des étudiants.

Il y a une confusion : l'USTH a dû augmenter les frais d'inscription en cours d'année pour permettre ce remboursement. Mais Pierre Sebban insiste sur le fait qu'il n'a jamais été possible comme l'auraient compris certains étudiants de ne payer que pour le diplôme de l'USTH. L'USTH et les établissements français délivrent un diplôme mais les deux sont indissociables.

Concernant les évaluations des Masters par l'AERES, elles auront toutes lieu en même temps. Il va falloir demander aux présidents des universités habilités de faire un courrier pour demander un rapport d'évaluation, comme cela a été fait pour le master Nano et le master Eau et Environnement.

Pour l'accréditation, chaque établissement fera sa demande aux dates prévues par la DGESIP.

Nicolas Postec présente son rapport de mission "numérique pour l'USTH" (Expérimentation d'un dispositif de formation hybride et à distance pour l'USTH) menée par l'université du Maine (N.Postec, F.Calvayrac, P.Ruello).

Rapport à consulter à l'adresse suivante :

<http://perso.univ-lemans.fr/~npostec/usth/rapport-USTH-numerique-VF.pdf>

Le développement du numérique dans la formation à l'USTH est un point essentiel qui pourrait aussi permettre à terme la réduction des dépenses liés aux déplacements des enseignants français. Il faut intégrer le soutien de cette action à la demande de financement au MESR.

Marie-France Barthet souhaite passer immédiatement au point « vie de l'association » afin de procéder au renouvellement du Conseil d'administration.

Point 7 : doctorants

Présentation par Françoise Rieg-Falson d'un point d'information sur les doctorants de l'USTH Cf. document en annexe.

Point 8 : vie de l'association

Renouvellement du Conseil d'Administration :

9 candidatures ont déjà été proposées par e-mail avant l'AG.

Voici la liste :

-Université de Rennes 1

-IRD

-COMUE Université de Toulouse

- Université Paris Diderot
- Université Paris-Est Créteil Val –de-Marne
- Université du Mans
- Université Montpellier 2
- Université de Reims
- Université Paris Nord

Ce jour, l'Université de Limoges présente sa candidature.

Il y a donc 10 candidatures pour 9 places. Il est donc procédé à un vote. Une liste des 10 établissements candidats est distribuée aux membres qui devront rayer un nom.

L'Université Paris Nord est rayée 8 fois, l'Université de Limoges 7 fois, l'Université Paris Diderot 3 fois, l'Université de Créteil 2 fois et les Universités de Reims et Rennes 1 sont rayées 1 fois.

La constitution du nouveau Conseil d'Administration à compter de ce jour est donc la suivante :

- Institut Mines Télécom
- Université Lyon 1
- Université Aix-Marseille
- Université de Poitiers
- Université Paris Sud
- ENS Cachan
- Université de Rennes 1
- IRD
- COMUE Université de Toulouse
- Université Paris Diderot
- Université Paris-Est Créteil Val –de-Marne
- Université du Mans
- Université Montpellier 2
- Université de Reims
- Université de Limoges

Fin de séance : 13h30.

M.F. Barthuk

